



Le développement durable dans l'armée de l'Air: la base aérienne 123

cahier de la pensée mili-Terre

le Colonel Luc de RANCOURT

publié le 29/06/2018

Valeurs de l'Armée de Terre

Cet article figure dans les Cahiers avec l'aimable autorisation de Penser les Ailes françaises, revue dans laquelle il est paru il y a quelques mois. Le développement durable est en effet une préoccupation de l'ensemble du ministère de la Défense, et pour contraignant qu'il soit, est maintenant une notion incontournable, gravée dans la loi. Même si l'exemple de la BA 123 représente certainement un cas extrême car emblématique, nombre de régiments ou de bases de défense à dominante terre auront à connaître l'expérience vécue par le Colonel Luc de Rancourt. À ce titre, son témoignage a toute sa place dans les Cahiers; il met en lumière la difficulté du chef militaire à concilier deux objectifs a priori contradictoires: la mise en œuvre locale de la politique de développement durable et la pérennité de l'outil de combat.

La base aérienne: une plate-forme opérationnelle

La base aérienne est avant tout l'outil de combat de l'armée de l'Air. Elle est aussi l'échelon local de mise en œuvre de la politique de développement durable du ministère. Toute la difficulté pour le commandant de base est donc de concilier ces deux objectifs qui, de prime abord, peuvent paraître contradictoires. Le développement durable peut, en effet, être perçu comme une contrainte supplémentaire, susceptible d'obérer nos capacités opérationnelles en posant des exigences qui iraient à l'encontre des besoins de réactivité et de confidentialité et qui alourdiraient à la fois nos procédures et nos organisations.

Cependant, il n'est pas inutile de remettre en perspective cette politique, voulue par l'armée de l'Air depuis de nombreuses années, avec les profondes restructurations qui bouleversent aujourd'hui notre outil de défense. Nous sommes effectivement en train de construire un nouveau modèle, pour lequel la nécessité du développement durable s'impose naturellement.

Pour autant, n'oublions pas que, pour être crédible, le développement durable requiert un investissement financier important qui, parfois, peut s'avérer hors de portée du

commandant de base tant les besoins sont immenses.

Enfin, il est nécessaire de rappeler que cette politique doit s'inscrire dans la durée et que, loin de l'effet de mode qu'elle pourrait susciter dans certains cénacles, elle a pris corps sur la base aérienne 123.

Le choix de la base aérienne 123 comme site pilote du développement durable

Les raisons qui ont présidé au choix de la base d'Orléans comme site pilote du développement durable sont, de toute évidence, liées au projet A400M, dont le premier exemplaire arrivera en 2013. Les investissements nécessaires à ce projet font d'Orléans une base pérenne pour de longues années.

Cependant, si ce projet phare a tendance à catalyser toute l'attention, il ne saurait à lui seul justifier ce choix. Le cas de la base aérienne 123 est intéressant à plus d'un titre. Il s'agit tout d'abord d'une base majeure de l'armée de l'Air par son histoire (aussi ancienne que celle de l'armée de l'Air), par sa superficie et par les installations qu'elle accueille (plus de 750 hectares, 180.000 m² de surfaces bâties, 46 ICPE, 15 ouvrages soumis à la loi sur l'eau), et par ses effectifs (2.600 personnes dont la variété des missions et l'engagement opérationnel sont soutenus). La base se retrouve ensuite au cœur de la modernisation du ministère de la Défense puisqu'elle est, depuis le 1^{er} septembre 2010, le siège de la base de défense (BdD) d'Orléans-Bricy (soit une communauté de 6.200 militaires).

Tous ces éléments sont à prendre en considération dans les dimensions sociales, environnementales et économiques que recouvre le développement durable. Les enjeux en la matière sont donc importants et font d'Orléans-Bricy un laboratoire unique.

Le volet environnemental

L'environnement est par nature le volet le plus visible et le plus concret de la politique de développement durable. Pour dresser un état des lieux objectif de la base, nous nous sommes appuyés sur trois audits: un audit environnemental, un bilan carbone et un audit énergétique. L'analyse des données collectées a été réalisée selon les thématiques suivantes:

- les déplacements et la mobilité: analyse des déplacements engendrés par les activités de la base à l'intérieur et en dehors de son périmètre, ainsi que des modes de déplacement utilisés;
- les bâtiments: recueil des données quant à l'état des bâtiments de la base d'un point de vue énergétique (isolation, déperditions constatées);
- l'énergie: analyse de la consommation énergétique, distinction selon les sources et les utilisations (chauffage, climatisation, carburants, alimentation électrique);
- les télécommunications: appréciation des installations de télécommunications

existant sur la base;

- l'eau: analyse des ressources en eau potable, des usages de l'eau, des moyens de collecte et de traitement des eaux pluviales et usées;
- les déchets et les pollutions: recensement des risques de pollution sur la base, modalités de stockage, de collecte et de traitement des déchets;
- l'air et le bruit: résultats des campagnes de mesures réalisées durant la première quinzaine de juillet 2010;
- la faune, la flore et le paysage: prise en considération de la biodiversité locale et problématiques paysagères engendrées par la base;
- les achats et les approvisionnements: besoins exprimés en matière d'achats publics et modalités de passation des marchés.

Le développement durable...

Ces audits ont conduit à établir un plan en 55 actions dont 20 ont été retenues par la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA). Dix d'entre elles s'inscrivent dans un cadre réglementaire de mise aux normes des installations et les dix autres dans un cadre non réglementaire guidé par les seuls objectifs d'un développement responsable des activités de la base. À titre d'exemple, le bilan carbone illustre parfaitement la difficulté à intégrer la dimension opérationnelle dans la démarche de développement durable: 80 % des émissions de gaz à effet de serre sont directement liés à l'activité aéronautique. Ces audits nous ont toutefois permis d'obtenir une cartographie intéressante de l'activité de la base, mettant en lumière les quatre plus gros postes d'émission que sont l'énergie, le déplacement des personnes, le secteur patrimonial et les approvisionnements. Quatre principaux axes d'effort ont en conséquence été définis: les déplacements, la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets.

Concernant la **gestion de l'eau**, la qualité des eaux mesurée et analysée régulièrement est satisfaisante, notamment au terme de la filière d'épuration des eaux usées. Cela témoigne du bon fonctionnement de l'épuration naturelle par le réseau des bassins de lagunages en série qui équipe la base. Toutefois, pour ce qui concerne le réseau d'eau potable, le forage de la base ne répond plus aux normes de potabilité; qui plus est, nous y mesurons 30% de pertes. Aussi ai-je décidé, en janvier 2010, d'opter pour une solution différente qui s'appuierait sur le réseau public des communes environnantes et qui aboutirait, sur cinq ans, à la réhabilitation du réseau de distribution. Des systèmes de récupération des eaux de pluie seront, par ailleurs, installés sur les nouveaux bâtiments et sur la prochaine aire de lavage de l'A400M. De même, un projet visant à supprimer les fuites d'eau de trois bâtiments, qui représentent environ 16% de la consommation globale d'eau de la base, a été proposé.

Pour ce qui est de la **gestion de l'énergie**, la base compte sept chaufferies, dont deux fonctionnent au gaz naturel, alimentant en chauffage le mess et la majorité des bâtiments d'hébergement. Les travaux d'aménagement prévus pour l'A400M seront d'ailleurs l'occasion de changer une de ces chaufferies, particulièrement consommatrice, en une chaufferie au gaz naturel. Le tiers des bâtiments de la base est équipé de compteurs

d'énergie électrique; en 2010, nous avons bénéficié de crédits supplémentaires pour équiper une vingtaine de bâtiments. Enfin, à la suite de l'audit énergétique conduit sur 61 bâtiments de la base, un plan d'action d'économies d'énergie a été proposé au Commandement de soutien des forces aériennes (CSFA). Ce plan d'action vise à mettre en place des solutions rapides et peu onéreuses, telles que l'amélioration de la ventilation, la rénovation de l'éclairage ou l'optimisation de l'isolation. Afin de limiter les pertes de chaleur dues au renouvellement d'air, il a également été envisagé d'installer des ventilations double flux avec récupération de chaleur en remplacement des ventilations mécaniques contrôlées (VMC) classiques; cette solution reste toutefois onéreuse.

Dans le domaine des **déplacements**, 22% du personnel de la base ont recours à des modes de transport collectifs, que ce soit le covoiturage ou les sept lignes de bus mises en œuvre par la base. Pour développer davantage ces modes de transport et limiter les émissions de CO² lors des déplacements domicile-travail, nous avons mis en place un logiciel sur le site Intradef de la base aérienne; à ce jour, les résultats sont mitigés. Quant aux déplacements sur la base aérienne, une piste cyclable a été construite afin de promouvoir les modes de transport dits «doux». Dans les faits, ce projet n'a pas permis une réelle modification des habitudes. Aussi ai-je fait appel à l'école Polytechnique de Tours pour reprendre le plan de circulation de base. Cinq étudiants, dans le cadre de leur projet de fin d'études, m'ont présenté trois options axées sur la modification des habitudes de déplacement, avec une utilisation accrue des trajets piétons et cyclistes, ainsi qu'une étude d'un projet sans voiture. Enfin, dix véhicules électriques ont été commandés et devraient être livrés cette année.

La **gestion des déchets** est aussi prise en compte par la base aérienne 123. Celle-ci, équipée d'une déchetterie, traite ses déchets conformément à la réglementation en vigueur sur les déchets dangereux. Grâce au tri sélectif et aux différents points de collecte disséminés sur la base (en particulier pour les déchets polluants placés à proximité des principaux utilisateurs), le tri est aujourd'hui relativement bien suivi par l'ensemble des unités. Au bilan, ce sont près de 250 tonnes de déchets qui sont collectés et valorisés chaque année. Les marchés que nous avons passés dans ce domaine font exclusivement appel à des entreprises certifiées ISO 9001 et ISO 14001. En ce qui concerne les déchets médicaux, la base a recours à un circuit spécialisé pour l'ensemble des Déchets des activités à risque infectieux (DASRI) et des déchets tranchants, coupants et piquants; ces déchets sont stockés dans des conteneurs dédiés, puis scellés avant d'être collectés et incinérés. Il reste encore à prévoir un stockage individualisé des matières plastiques (bouteilles notamment) et un suivi des ordures ménagères. Les zones de stockage des gravats et des matériels réformés doivent également faire l'objet d'un traitement. Enfin, il existe, à mon sens, un axe de progrès important directement lié à l'activité de la base, à savoir le processus de retrait de service de nos vénérables C-160 Transall. Les carcasses de ces appareils sont stockées sur la base aérienne 279 de Châteaudun. Or, si le ministère s'est engagé à prendre en compte l'environnement dans les équipements de défense, et notamment lors de cette phase de retrait de service des matériels, nous constatons aujourd'hui qu'il n'a pas les moyens de cette politique car la base aérienne de Châteaudun n'est pas en mesure d'éliminer ces déchets.

Je voudrais désormais aborder la question des opérations de **dépollution pyrotechnique** qui ont rythmé, pendant près de deux années, l'activité de la base. La base aérienne a été lourdement bombardée en 1940 et 1944. Aussi, pour engager les travaux d'infrastructure nécessaires à l'accueil de l'A400M, une dépollution était réglementairement nécessaire. Ces opérations ont induit des contraintes lourdes pour l'ensemble du personnel et les riverains. Elles ont nécessité une coordination étroite avec les services de la préfecture et les municipalités avoisinantes. Au final, cette opération

aura coûté 11 millions d'euros, sans compter les coûts indirects (disponibilité de la flotte, contentieux, réaménagement des bâtiments); 27.327 cibles ont été identifiées et traitées; 330 munitions ont été détruites et seulement 10% d'entre elles ont nécessité la mise en place d'un périmètre de sécurité.

Sur une base aérienne, la question de la **gêne sonore** est aussi un souci constant. Dans ce domaine, la BA 123 dispose d'un avantage non négligeable car elle est très peu soumise à la pression urbaine. Cela ne nous a cependant pas empêchés de conduire une étude afin d'intégrer l'arrivée de l'A400M dans l'espace aérien orléanais.

Quant à la **qualité de l'air**, la campagne de mesure du dioxyde d'azote et du benzène en 2008 n'a pas mis en évidence d'enjeux marqués.

Enfin, la base aérienne présente de nombreux **espaces naturels** boisés qui, par leurs espèces animales et végétales, présentent une richesse biologique importante. Dans ce cadre, une convention avec le Conservatoire des espaces naturels pour l'étude de la flore est en cours de finalisation. De même, nous sommes engagés dans un partenariat avec l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Une société de chasse assure, par ailleurs, la gestion cynégétique de la base.

Le volet économique

Pour ce qui est de l'aspect économique, la principale difficulté rencontrée porte sur les **lourds investissements** qu'induit la mise en œuvre de la politique de développement durable de l'armée de l'Air. Le retour sur ces investissements ne peut s'envisager que sur le long terme. L'audit des chaufferies montre, par exemple, que le passage au gaz naturel de toutes les centrales de chauffe de la base permettrait, pour un investissement de 2,2 millions d'euros, une économie annuelle de 25% et un amortissement sur neuf ans. L'audit énergétique a également évalué qu'un investissement financier de 8 millions d'euros permettrait une économie de 300.000 euros par an, soit un amortissement sur vingt-sept ans. Du reste, les nouveaux programmes d'infrastructure visent à atteindre les normes HQE (haute qualité environnementale). Or, le surcoût associé reste difficile à évaluer. L'objectif initial de réaliser de tels bâtiments pour les infrastructures dédiées à l'A400M a donc été révisé à la baisse. Initialement programmé aux alentours de 5%, il s'approche aujourd'hui, selon les entreprises du bâtiment et travaux publics (BTP), des 20-30%. Le projet conserve néanmoins une ambition certaine; nous veillerons autant que faire se peut à respecter ces normes HQE (normes définies en fonction de la destination du bâtiment). Ainsi, pour le centre de formation, l'effort portera sur l'acoustique; pour la tour de contrôle, sur le confort visuel et acoustique; et pour le bâtiment de maintenance, sur la gestion des déchets et de l'eau.

L'audit environnemental de 2008 a, de plus, attiré mon attention sur l'origine des fournisseurs de la base. Plus de la moitié en sont éloignés de plus de 50 kilomètres. En recentrant notre **approvisionnement sur les réseaux locaux**, nous favoriserons l'intégration de la base aérienne dans son environnement tout en réduisant nos émissions de CO² (les émissions liées à l'approvisionnement représentant 14% des émissions de la base, hors activité opérationnelles). Cette opération a néanmoins un coût qu'il nous faudra intégrer. À cet égard, le passage en BdD est un facteur d'évolution intéressant.

La plus grande autonomie financière dont disposera à terme le commandant de cette BdD lui permettra d'intégrer plus aisément le développement durable dans les clauses

techniques des différents marchés. À cet égard, le ministre de la Défense a adressé un courrier à chacun des commandants de base de défense, dans lequel il nous enjoint d'intégrer à notre fonctionnement les préoccupations de développement durable. Des consignes ont donc été données au service achats-finances de la BdD d'Orléans pour réduire le poids des déplacements routiers dans le cadre des achats et des approvisionnements. La base doit être rendue «éco-consommatrice». Nous n'en sommes cependant qu'aux balbutiements. En effet, la vision budgétaire à long terme n'est pas encore totalement entrée dans les mœurs des finances publiques. Si le ministère de la Défense bénéficie désormais d'une planification budgétaire à trois ans, il n'en est rien pour la base aérienne. En conséquence, il peut être délicat de porter des projets dont la rentabilité économique ne peut s'envisager qu'à l'horizon de six à dix ans. En somme, la construction budgétaire des projets DD reste complexe et ne peut prétendre qu'à un soutien de l'état-major. L'aide fournie par le Fonds d'investissement pour l'environnement (FIE) ne constituant qu'un appoint, la majeure partie de ces projets demeure effectivement à la charge de la base aérienne.

Le volet social

Je souhaiterais enfin aborder le volet social car cette dimension est transverse à l'ensemble des projets présentés et constitue le socle de la réforme. Avec l'arrivée de l'A400M, la **réorganisation territoriale de l'armée de l'Air** et le passage en BdD, la base aérienne 123 se trouve au cœur de la transformation du ministère de la Défense. De plus, de par ses trois spécificités (transport aérien militaire, commandos et forces spéciales, systèmes d'information et de communication), elle participe de façon déterminante à la projection opérationnelle de la France. Près de 300 militaires sont ainsi quotidiennement engagés sur les différents théâtres extérieurs. La conjonction de ces deux phénomènes n'est donc pas sans engendrer des inquiétudes légitimes pour ces militaires et leurs familles. C'est pourquoi j'ai mis en place, au niveau de la base aérienne, un suivi particulier destiné à limiter au maximum l'impact de ces changements sur le personnel. M'appuyant sur des initiatives personnelles, je souhaite ainsi **accompagner les familles du personnel en opération extérieure**. Cette politique s'articule en deux volets: d'une part, la décentralisation du soutien aux familles vers les unités elles-mêmes et, d'autre part, la fourniture d'outils concrets permettant aux commandants d'unité de remplir leur rôle en la matière. À ce titre, le circuit départ en opération extérieure impose un passage par la section condition du personnel (SCP). Celle-ci a pour mission d'informer les militaires et leur famille. Elle édite, à cette fin, un livret de famille OPEX et un guide d'information psychologique. De leur côté, les commandants d'unité envoient systématiquement aux familles un courrier contenant toutes les informations indispensables (point de contact sur la base aérienne, etc.). Le 30 janvier dernier, nous avons également invité les conjoints et les enfants de nos militaires qui sont en opérations extérieures; j'ai pu constater qu'il y avait une réelle demande dans ce domaine, demande à laquelle nous tenterons de répondre encore davantage.

Le **déménagement du groupe de télécommunications** (GT 10.800) vers Évreux vient s'ajouter à une refonte globale des métiers des systèmes d'information et de communication (SIC). Afin de permettre un transfert dans les meilleures conditions possibles, le commandant d'unité envisage de faire appel à une troupe de théâtre, initiative que je soutiens particulièrement. J'ai, de plus, invité mon homologue d'Évreux, le Colonel Vincent Séverin, à venir présenter les nombreuses actions qu'il a déjà engagées pour assurer la meilleure intégration du personnel concerné et de leur famille.

La bonne **insertion de la base dans l'environnement local** constitue aussi un facteur de stabilité et de bien-être pour le personnel de la base. Il est important que des liens se tissent dans tous les domaines, qu'ils soient institutionnels, économiques ou culturels. À titre d'exemple, j'entretiens, avec les municipalités de la garnison et celle d'Orléans, le conseil général, le rectorat, la chambre de commerce et d'industrie et de nombreux autres partenaires économiques locaux, des relations régulières qui sont de nature à mieux faire connaître la qualité des militaires de la base. Cela facilite leur insertion et celle de leurs familles. Je dois, du reste, saluer la qualité de l'accueil et du soutien réservé aux militaires dans la région d'Orléans par l'ensemble des responsables locaux.

Enfin, même si cela peut paraître anecdotique, l'**organisation du meeting 2010** a permis de souder la base autour d'un projet commun, duquel elle a tiré une fierté légitime. Cette manifestation a permis de faire connaître l'environnement de travail des militaires à leurs familles et de participer au rayonnement de l'armée de l'Air dans la région Centre. 40.000 visiteurs ont ainsi été accueillis malgré des conditions météo difficiles. Tous ceux que j'ai croisés m'ont dit à quel point ils ont été frappés par le sourire de nos aviateurs.

En conclusion, la mise en place d'une politique de développement durable commence par une sensibilisation du personnel pour économiser l'énergie, polluer moins et gaspiller moins. Le changement des habitudes et des mentalités constitue le socle de la réforme. Le comportement éco-responsable que nous adoptons chez nous doit se retrouver dans notre activité professionnelle. Nous ne devons cependant pas oublier notre cœur de métier et la raison d'exister de notre institution. À l'image des entreprises, pour lesquelles la rentabilité économique constitue la clef de la survie, l'armée de l'Air se doit de conserver, à travers la base aérienne, un outil de combat opérationnel. Pour finir, les investissements dans le domaine du développement durable ne sont rien sans l'adhésion du personnel. C'est pourquoi il est indispensable d'intégrer, dès la phase amont de chaque projet, une dimension humaine à l'image de l'esprit d'équipage si cher au parrain de la base aérienne 123, le Commandant Charles Paoli.

Cette double contrainte opérationnelle et humaine forme le cadre qui doit guider notre action dans ce domaine.

Titre : le Colonel Luc de RANCOURT

Auteur(s) : le Colonel Luc de RANCOURT

Date de parution 01/06/2018